

CAE, reclassement abusif? (surveillant de collège)

Par JuMo, le 03/03/2016 à 20:26

Bonjour à tous, merci pour le forum et vos aides.

Je suis surveillant en CAE depuis fin Novembre de cette année, tout se passait bien, 7% de mes études sont chahuteuses selon moi, pas plus comme voudrait me le démontrer mon employeur qui n'est pas derrière moi.

Je suis en contrat d'un an, mon contrat stipule qu'il ne peut être rompu qu'en cas de faute grave ou accord entre les 2 parties.

Il me propose un reclassement me reprochant que ses élèves ne sont pas en situation de sécurité avec mon travail. Je pense que ces accusations sont fausses. Avis contre avis.

Depuis la rentrée, j'ai eu beaucoup d'études, de situations de surveillance des cours et du self et du foyer.

3 problèmes:

J'ai eu une altercation verbale avec un élève sachant très bien qu'il n'avait rien à faire au foyer car il était plein, je l'avais prévenu juste avant, il s'était faufilé dans les couloirs qui devaient être fermés par un collègue, ce n'était donc pas le cas, et je lui ai dit de sortir, il me dit "je suis rentré avec 4 amis", c'est un élève sympathique mais turbulent avec du mal avec l'autorité. Je me recentre sur lui pour le faire sortir, il me regarde droit dans les yeux, j'ai gardé mon sang froid et il a réussi à partir. Rendez-vous chez le directeur, "Tu dois garder ton sang froid". J'ai pourtant gardé mon sang froid, mais j'ai pris en compte les mots du directeur et ai serré la vis faisant confiance à son expérience.

Deuxième situation "chaude", en étude toujours le même élève avec une étude pleine de 50 élèves ne veut pas s'assoir donc perturbe le commencement de l'étude, j'essaie de lui prendre son carnet, il fait le malin, c'est le chahut car il défie l'autorité ça fait rire les autres, le directeur passe dans les couloirs, entend ça, rentre dans l'étude et arrive d'un geste sec à le faire sortir. Merci.

Re rendez-vous, tu dois être plus ferme. Je suis encore plus ferme par la suite.

Troisième et dernière situation : je les fait attendre derrière une ligne jaune pour le self. Il me gratifient d'un "ouuais" général pour me montrer leur affection envers moi, un élan positif, que j'aurai aussi dû gérer car la CPE a cru à une "mini-émeute", ce sont ces mots, alors qu'il étaient heureux.. Il y a des grilles pour cause de travaux le long du self.

Re rendez-vous chez le proviseur, "on a cru à une mini-émeute "(alors que pas du tout donc..) et le proviseur me dit que je ne tient pas ses élèves, c'est faux selon moi, bref, et qu'il a vu quelqu'un s'accrocher et faire bouger la grille, je n'ai pas vu étant devant la troupe d'élèves, si ça s'est passé ça s'est passé derrière et vu du bureau du proviseur c'est possible mais très difficile, bref comme c'est un cas qui peut être dangereux, je le crois, je veille à la santé la sécurité des élèves bien entendu.

Après tout ça il veut donc me reclasser comme Auxiliaire de vie scolaire pour remplacer une fille qui fini son contrat CAE également à ce poste.

Je pense que ces accusations ne sont pas fondées et qu'il n'est pas dans son droit.

Bien sûr je prendrais le nouveau contrat si je n'arrive pas à m'en sortir, mais je veux rester surveillant, je pense y arriver, je préfère ce travail. J'ai bien évolué, il ne m'a rien parlé de positif alors que les élèves eux mêmes me remercient et j'en vois beaucoup arriver à s'émanciper.

Je crois au travail bien entendu mais aussi en la sagesse, l'altruisme, le respect de chacun etc, le directeur m'a dit prôné la domination sur les élèves et qu'il n'y avait que cette méthode qui fonctionne. Je ne crois pas à ce bas discours.

J'en suis donc ici et je vais contacter l'organisme qui s'occupe de mon contrat aidé, mais je viens ici car je n'arrive pas à les joindre et je ne veux pas faire d'erreur bien entendu, mon choix arrive vite et j'ai besoin d'argent.

Merci de votre aide et de m'avoir lu, j'attends vos réponses avec impatience, bonne route à tous, la vie est plus belle qu'on ne le croit et je remercie chacun de m'avoir aidé à être là où j'en suis.

Bises!:)

Par P.M., le 03/03/2016 à 21:21

Bonjour,

Donc, si vous pouvez affirmer que vos méthodes sont adéquates et les meilleures, vous devriez sans peine le faire valoir car nous ne sommes pas spécialistes a priori de la psychologie a adopter mais en Droit du Travail et même si non pas le CAE mais le CUI-CAE est de droit privé, si vous êtes dans un établissement public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **JuMo**, le **03/03/2016** à **21:43**

Bonjour et merci.

La CPE corrobore l'avis du directeur, je demanderai l'avis aux autres surveillants.

Apparemment elles ne sont pas bonnes pour le directeur.

Merci encore.